

Procès-verbal

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 30.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Edith Samson, Sylvie Vignet et Valérie Bélanger, les conseillers, messieurs André Beaulieu, Carl Thériault et Richard Lemieux.

Également présentes : La directrice générale, madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, et la greffière par intérim, Me Mathilde Asselin-Van Coppenolle.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**Rés. n°
487-2025**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Valérie Bélanger :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
488-2025**

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année financière 2026 annexées à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
489-2025

4. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 de la Ville de Rivière-du-Loup annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
490-2025

5. **PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DANS UN JOURNAL – BUDGET 2026 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028**

ATTENDU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Valérie Bélanger :

Que ce conseil décrète que le document explicatif du budget pour l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Rivière-du-Loup sera publié dans le journal Info Dimanche au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2216 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATIONS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

La conseillère, madame Sylvie Vignet, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2216 relatif aux différents taux de taxations et compensations pour l'année 2026 et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2216 est disponible sur le site Internet de la ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service des ressources humaines et des affaires juridiques.

Procès-verbal

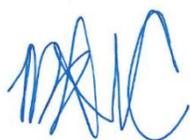
7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière par intérim,



M^e Mathilde Asselin-Van Coppenolle

Le maire,



Mario Bastille